

# COMMUNE DE LAMBERVILLE

## 30 / RÉUNION DU MERCREDI 13 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize juin deux mil dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LAMBERVILLE, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 et L.2122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> juin 2018

Etaient présents : 9. F. de BRUNVILLE, P. POTEY, M. HELAINE, S. DUVIVIER, C.MARIE, B. FOUSSE, R.LEFEBVRE, Y. FRANCOISE, L-M GRELLIER.

Secrétaire de séance : Sindy DUVIVIER.

Absents excusés : Aurélien FOUSSE

Date d'affichage : 14 juin 2018.

-----  
Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de l'ajout du point 3 à l'ordre du jour :  
Vente du Coq.  
-----

### I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2018

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 17 avril 2018**

### II) LOGEMENT COMMUNAL N°4 LE BREUIL

Monsieur le Maire expose la seule candidature à la location du logement n°4 Le Breuil (Mme KOCINSKI Nathalie).

**Le conseil municipal, après étude du dossier, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'attribuer le logement à Mme KOCINSKI Nathalie pour un montant de 420 € par mois.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer le bail chez Maître Kouah, les frais notariés sont 50 % à la charge du bailleur et 50 % à la charge du locataire.**

### III) VENTE DU COQ DE L'ÉGLISE

M. Le Maire expose le fait que le nouveau coq de l'église étant mis en place sur le clocher de l'église, il propose que l'ancien coq soit mis en vente pour un montant de 300€.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la vente de l'ancien coq pour un montant de 300 €.

### IV) QUESTIONS DIVERSES :

**REPAS DES ANCIENS :** Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le repas des anciens se fera probablement le 29 septembre 2018 au Manoir de la Drôme.

**COMPTE RENDU DE LA VISITE DE L'EGLISE PAR L'ARCHITECTE DU CAUE** : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'architecte du CAUE est venu visiter l'église afin de faire un point sur la rénovation de celle-ci et que nous attendons son compte rendu.

**INFORMATION SUR LA RESTAURATION DE L'AUTEL** : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu deux devis concernant la restauration de l'Autel et qu'il laisse encore un peu de temps aux entreprises pour envoyer leur devis.

**INFORMATION SUR LES TABLEAUX SE SITUANT DANS LE CŒUR DE L'EGLISE** : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les deux tableaux situés dans le Cœur de l'église ont besoin d'être rénovés, et qu'il a fait des demandes de devis pour l'instant sans réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30  
Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,..... Le secrétaire de séance,  
F. de BRUNVILLE S. DUVIVIER,

Les Conseillers,

Y. FRANCOISE,

B. FOUSSE

M. HELAINE,

C.MARIE,

J. RIVIERE

R.LEFEBVRE

P. POTEY,

L.M GRELLIER

A. FOUSSE